

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire tenue à la salle La Nature-en-Mouvement, le **lundi 5 novembre 2018 à 19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Yves Corriveau, maire
Monsieur Jean-Pierre Brault, conseiller
Monsieur Emile Grenon Gilbert, conseiller
Monsieur Sylvain Houle, conseiller
Madame Christine Imbeau, conseillère
Monsieur Louis Toner, conseiller

Formant le quorum requis par la loi sous la présidence du maire, monsieur Yves Corriveau.

Sont également présents :

Monsieur Daniel Desroches, directeur général
Madame Anne-Marie Piérard, greffière

Est absente :

Madame Brigitte Minier, conseillère

ORDRE DU JOUR

1. Ordre du jour de la séance ordinaire du 5 novembre 2018.
2. Questions de l'assistance.
3. Procès-verbaux des séances ordinaire du 2 octobre 2018 et extraordinaire du 22 octobre 2018.
4. Bordereaux des comptes à payer 2018-11-A, 2018-11-B, 2018-11-C, 2018-11-D et rapport sur les dépenses autorisées.
5. Rapport des ressources humaines 2018-10.
6. Émission d'obligations au montant de 8 068 000 \$ - concordance et courte échéance.
7. États comparatifs des revenus et dépenses.
8. Prévisions budgétaires de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu pour l'année 2019.
9. Prévisions budgétaires de la Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu pour l'année 2019.
10. Adhésion à la Fédération québécoise des municipalités.
11. Demande d'aide financière à la Ville de Mont-Saint-Hilaire - Table de concertation en petite enfance de la Vallée des Patriotes.
12. Fourniture et livraison de sel de déglacage des chaussées - Union des municipalités du Québec.
13. Prix Inspiration MMQ en gestion des risques - acquisition d'un diable monte-marche alimenté par pile électrique.
14. Embauche d'un préposé aux permis au Service de l'aménagement du territoire et de l'environnement.

15. Nomination au poste de préposé à la bibliothèque au Service du loisir et de la culture.
16. Nomination du maire suppléant pour le prochain terme.
17. Nomination de membres du conseil au sein du conseil d'administration de la Régie Intermunicipale de Services Animaliers de la Vallée-du-Richelieu.
18. Renouvellement de mandats de membres au sein du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
19. Renouvellement de mandats de membres au sein du comité de la circulation et de la sécurité de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
20. Calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2019.
21. Appui à la Fédération canadienne des municipalités concernant le recyclage et la réutilisation du plastique.
22. Compte rendu de la rencontre du 18 mai 2017 du comité consultatif relatif à l'évaluation des orientations de développement et à l'intégration du PMAD à Mont-Saint-Hilaire.
23. Comptes rendus des rencontres no 27 du 13 septembre 2018 et no 28 du 27 septembre 2018 du comité de suivi sur l'avenir de la zone A-16 de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
24. Compte rendu de la réunion ordinaire du 26 septembre 2018 du comité de la circulation et de la sécurité de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
25. Procès-verbal de la réunion ordinaire du 3 octobre 2018 du comité consultatif de l'environnement et du développement durable de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
26. Procès-verbal de la réunion ordinaire du 30 octobre 2018 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
27. Plans d'implantation et d'intégration architecturale numéros 2018-102, 2018-104, 2018-105, 2018-106, 2018-107, 2018-108, 2018-109 et 2018-84.
28. Plans d'implantation et d'intégration architecturale numéros 2018-103 et 2018-65.
29. Demande à la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu - Mesures de modulation concernant les seuils de densité.
30. Demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec - 835, chemin Rouillard.
31. Adoption du Règlement numéro 881-12, intitulé: " Règlement modifiant le Règlement numéro 881 pourvoyant au bon ordre et à la paix dans les parcs et endroits publics de la ville de Mont-Saint-Hilaire afin d'ajouter des dispositions relatives au cannabis ".
32. Adoption du Règlement numéro 919-19, intitulé: " Règlement modifiant le Règlement numéro 919 concernant la circulation et la sécurité publique dans la ville de Mont-Saint-Hilaire afin de régler notamment le stationnement de nuit en période hivernale ".

33. Adoption du Règlement numéro 1168-2, intitulé: " Règlement modifiant le Règlement numéro 1168 intitulé Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Ville de Mont-Saint-Hilaire afin d'y inclure des règles d'après-mandat pour certains employés ".
34. Adoption du Règlement numéro 1265, intitulé: " Règlement autorisant le paiement de divers honoraires professionnels requis dans le cadre du projet de développement de l'aire TOD 2 du secteur de la Gare et autorisant un emprunt de sept cent quatre-vingt mille dollars (780 000,00 \$) nécessaire à cette fin ".
35. Octroi de contrat pour la fabrication de neige pour la pente à glisser située au parc de la Gare.
36. Octroi du contrat ING18-P10-AO1 concernant des services professionnels pour la consolidation des études techniques et scénarios - Hôtel de ville et centre aquatique.
37. Octroi du contrat TP 18-12 concernant le broyage de bois d'arbre à l'écocentre.
38. Questions de l'assistance.
39. Levée de la séance.
40. Information
 - a) Procès-verbal de la séance ordinaire du 16 août 2018 de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu.
 - b) Procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 septembre 2018 de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu.

...Monsieur le maire ouvre la séance.

2018-387

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 NOVEMBRE 2018

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Toner

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance ordinaire du 5 novembre 2018 soit et est approuvé par ce conseil.

QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

M. Ferdinand Berner

Présence de tortues serpentes
Présence de trottinettes électriques - augmentation à prévoir

M. Pierre Nault

Lettre de l'ACMSH publiée dans L'Oeil Régional le 31 octobre 2018
PPU centre-ville - empressement de la Ville pour l'adoption - paiement des participants aux groupes de discussion
Construction de semi-détaché - chemin Ozias-Leduc

Mme France Riquier PPU centre-ville - mandat à la maison de sondages SOM - groupes de discussion - pôle de commerce de proximité - mode de consultation - possibilité de modifier le projet

M. Louis-Georges Cournoyer PPU Centre-ville - processus d'adoption des règlements

2018-388 **PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2018 ET EXTRAORDINAIRE DU 22 OCTOBRE 2018**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle
APPUYÉ PAR : Madame Christine Imbeau
et adoptée à l'unanimité :

Que les procès-verbaux des séances ordinaire du 2 octobre 2018 et extraordinaire du 22 octobre 2018 soient et sont approuvés par ce conseil.

2018-389 **BORDEREAUX DES COMPTES À PAYER 2018-11-A, 2018-11-B, 2018-11-C, 2018-11-D ET RAPPORT SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES**

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Christine Imbeau
APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault
et adoptée à l'unanimité :

Que les bordereaux des comptes à payer numéro 2018-11-A, au montant de 1 404 821,22 \$, numéro 2018-11-B, au montant de 3 905,05 \$, numéro 2018-11-C, au montant de 419 924,75 \$, numéro 2018-11-D, au montant de 478 054,43 \$, soient et sont approuvés par ce conseil, tel qu'il appert au certificat portant le numéro 2018-11, émis par madame Sylvie Lapalme, directrice du Service des finances et trésorière, en date du 1^{er} novembre 2018, ainsi que le rapport quant aux dépenses autorisées au cours de la période du 27 septembre au 31 octobre 2018.

2018-390 **RAPPORT DES RESSOURCES HUMAINES 2018-10**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Toner
APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle
et adoptée à l'unanimité :

Que le rapport des ressources humaines 2018-10 préparé par madame Annie Dionne, directrice du Service des ressources humaines, en date du 1^{er} novembre 2018, soit et est approuvé par ce conseil.

2018-391 **ÉMISSION D'OBLIGATIONS AU MONTANT DE 8 068 000 \$ - CONCORDANCE ET COURTE ÉCHÉANCE**

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Mont-Saint-Hilaire souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 8 068 000 \$ qui sera réalisé le 21 novembre 2018, réparti comme suit:

Règlements d'emprunts numéros	Sujets	Pour un montant de \$
1023	Païement de travaux du projet d'ouverture rue Louis-Ducharme et prolongement rue Alphonse-Richer	23 339 \$
1098	Travaux de réfection rue Jeannotte et de ses infrastructures souterraines	343 925 \$
1069	Païement d'une quote-part à des travaux du projet " Belvédère du boisé "	280 237 \$
1071	Travaux d'aménagement, achat et installation d'appareils et modules de jeux et travaux connexes dans les parcs, travaux d'infrastructures et de réfection dans diverses rues, travaux d'installation de chambres d'aqueduc et d'équipements de téléométrie dans des postes de surpression	28 700 \$
1094	Travaux d'égout sanitaire et réfection de voirie sur Grande Allée	35 073 \$
1095	Dépenses en immobilisations pour travaux d'aqueduc et d'égout, de parcs et d'aménagement	125 922 \$
1099	Païement de la participation de la Ville à des travaux du projet " Boisé ensoleillé, phase XIV "	161 400 \$
1112	Dépenses en immobilisations pour l'acquisition d'équipements, l'aménagement de parcs, travaux d'aménagement divers et travaux de construction d'infrastructures municipales	666 600 \$
1086	Honoraires professionnels pour plans et devis concernant la réfection des infrastructures du boulevard Sir-Wilfrid-Laurier	23 602 \$
1099	Païement de la participation de la Ville à des travaux du projet " Boisé ensoleillé, phase XIV "	43 930 \$
1145	Dépenses en immobilisations pour travaux de construction et réfection d'infrastructures municipales, l'aménagement et la réfection des parcs municipaux	165 600 \$
1177	Travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable par chemisage structural sur rues Rimbaud, de Lorraine, des Plaines, Jean-Félix, Chapleau, Lavoie et chemin de la Station	977 000 \$
1177	Travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable par chemisage structural sur rues Rimbaud, de Lorraine, des Plaines, Jean-Félix, Chapleau, Lavoie et chemin de la Station	444 593 \$
1178	Travaux d'aménagement dans parcs et espaces verts, travaux d'installation d'éclairage, d'aménagement de sentiers, mise à niveau d'aires de jeux, travaux de naturalisation et plantation d'arbres	125 852 \$
1182	Acquisition du lot 1 820 071 pour construction caserne	645 300 \$
1176	Travaux de réfection d'infrastructures, d'égout sanitaire, réfection de fossés, de ponceaux, de structure de rue et de voirie sur place Courcelles et rue Charbonneau	271 114 \$
1169	Travaux de réfection des rues Highfield et Wolfe, infrastructures d'aqueduc, d'égout sanitaire, de ponceaux, de fossés et d'infrastructures de rues	528 349 \$
1227	Travaux de reconstruction d'infrastructures d'égout sanitaire, d'aqueduc et de voirie, construction d'ouvrages de gestion des eaux pluviales, d'éclairage de rue, d'aménagements paysagers et travaux connexes sur le boulevard Honorius-Charbonneau et rue du Centre-Civique	450 000 \$

1247	Travaux de reconstruction d'infrastructures d'égout sanitaire, drainage et voirie rue Saint-Pierre et construction de branchements de services d'égouts sanitaires rue Maureen, aménagement intersection surélevée rues Saint-Pierre et Maureen et travaux connexes	138 523 \$
1247	Travaux de reconstruction d'infrastructures d'égout sanitaire, drainage et voirie rue Saint-Pierre et construction de branchements de services d'égouts sanitaires rue Maureen, aménagement intersection surélevée rues Saint-Pierre et Maureen et travaux connexes	211 477 \$
1250	Travaux en immobilisations pour l'aménagement et la réfection de parcs et espaces verts, démolition ou modification puits artésien parc de la Gare, aménagement d'un parcours actif le long piste cyclable, aménagement de l'accès et poste d'accueil au parc de conservation de la Falaise-de-Dieppe, aménagement de la place publique à la gare, aménagement et construction d'un bloc sanitaire au parc de la Gare	50 000 \$
1251	Paiement de divers honoraires professionnels dans l'élaboration de plusieurs projets municipaux	100 000 \$
1255	Travaux de réparation et resurfaçage de la chaussée sur une partie du boulevard De Montenach et rue Ringuet	255 000 \$
1263	Travaux en immobilisations pour le resurfaçage de la chaussée sur diverses rues	579 000 \$
1266	Travaux de reconstruction d'infrastructures d'égout sanitaire, d'aqueduc et de voirie, travaux de construction d'ouvrages de gestion des eaux pluviales, d'aménagements paysagers, d'aménagement d'un feu de circulation et travaux connexes rue Campbell	511 737 \$
1266	Travaux de reconstruction d'infrastructures d'égout sanitaire, d'aqueduc et de voirie, travaux de construction d'ouvrages de gestion des eaux pluviales, d'aménagements paysagers, d'aménagement d'un feu de circulation et travaux connexes rue Campbell	881 727 \$

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

CONSIDÉRANT QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 1098, 1069, 1071, 1094, 1095, 1099, 1112, 1086, 1145, 1177, 1178, 1182, 1176, 1169, 1227, 1247, 1250, 1251, 1255, 1263 et 1266, la Ville de Mont-Saint-Hilaire souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Christine Imbeau

APPUYÉ PAR : Monsieur Louis Toner

et adoptée à l'unanimité :

Que les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit:

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 21 novembre 2018;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 21 mai et le 21 novembre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé " Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises ";
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant:

BANQUE NATIONALE DU CANADA
SUCCURSALE 02551
440 BOUL. SIR-WILFRID-LAURIER
MONT-SAINT-HILAIRE, QC
J3H 3N9

8. Que les obligations soient signées par le maire et la trésorière, tel que permis par la Loi. Que la Ville a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

Que, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2024 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 1098, 1069, 1071, 1094, 1095, 1099, 1112, 1086, 1145, 1177, 1178, 1182, 1176, 1169, 1227, 1247, 1250, 1251, 1255, 1263 et 1266 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 21 novembre 2018), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

2018-392

ÉTATS COMPARATIFS DES REVENUS ET DÉPENSES

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Madame Christine Imbeau

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil reçoive les deux états comparatifs déposés par madame Sylvie Lapalme, directrice du Service des finances et trésorière, en vertu de l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*, soit:

- l'état des revenus et dépenses au 31 août 2018 et comparatif au 31 août 2017, joint à la présente résolution comme annexe " A " pour en faire partie intégrante;
- l'état des revenus et dépenses au 31 août 2018 et estimé au 31 décembre 2018, joint à la présente résolution comme annexe " B " pour en faire partie intégrante.

2018-393

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2019 - RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'EAU DE LA VALLÉE DU RICHELIEU

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire est membre de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu;

CONSIDÉRANT QU'à la séance ordinaire du 18 septembre 2018, le conseil de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu a adopté ses prévisions budgétaires pour l'année financière 2019;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 468.34 de la *Loi sur les cités et villes* ou de l'article 603 du *Code municipal*, la Ville de Mont-Saint-Hilaire a reçu copie desdites prévisions budgétaires, incluant une estimation de sa contribution financière;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Ville de Mont-Saint-Hilaire a pris connaissance des prévisions budgétaires et s'en déclare satisfait;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve les prévisions budgétaires de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu, pour l'année financière 2019, prévoyant des dépenses d'exploitation de 3 161 400 \$ et des dépenses d'immobilisations de 2 161 700 \$ pour des dépenses totales de 5 323 100 \$.

Que la participation financière de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, pour l'exercice 2019, soit de 1 235 834 \$, et que la trésorière soit autorisée à verser ladite participation, lorsque requise.

2018-394

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2019 - RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DE LA VALLÉE DU RICHELIEU

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire est membre de la Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu;

CONSIDÉRANT QU'à la séance ordinaire du 19 septembre 2018, le conseil de la Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu a adopté ses prévisions budgétaires pour l'année financière 2019;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 468.34 de la *Loi sur les cités et villes* ou de l'article 603 du *Code municipal*, la Ville de Mont-Saint-Hilaire a reçu copie desdites prévisions budgétaires, incluant une estimation de sa contribution financière;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Ville de Mont-Saint-Hilaire a pris connaissance des prévisions budgétaires et s'en déclare satisfait;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

APPUYÉ PAR : Madame Christine Imbeau

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve les prévisions budgétaires de la Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu, pour l'année financière 2019, prévoyant des dépenses d'exploitation de 2 804 600 \$ et des dépenses d'immobilisations de 409 700 \$ pour des dépenses totales de 3 214 300 \$.

Que la participation financière de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, pour l'exercice 2019, soit de 895 146,37 \$, et que la trésorière soit autorisée à verser ladite participation, lorsque requise.

2018-395

ADHÉSION À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Toner

APPUYÉ PAR : Madame Christine Imbeau

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil autorise l'adhésion de la Ville de Mont-Saint-Hilaire à la Fédération québécoise des municipalités pour l'année 2018 au montant de 1 871,28 \$.

Que cette dépense soit payable à même le poste budgétaire 02-110-00-494, et qu'il y a des crédits disponibles, tels qu'en fait foi le certificat numéro 2018-18 émis par madame Suzanne Bousquet, trésorière adjointe, en date du 2 novembre 2018.

2018-396

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE - LA FÊTE DE NOËL - TABLE DE CONCERTATION EN PETITE ENFANCE DE LA VALLÉE DES PATRIOTES

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière présentée par la Table de concertation en petite enfance de la Vallée des Patriotes pour La Fête de Noël;

CONSIDÉRANT QUE le but principal est d'offrir aux familles vivant en situation de vulnérabilité, un moment de réjouissances et de plaisir le 8 décembre 2018 en leur offrant un déjeuner, un cadeau ainsi que le visionnement d'un film;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Christine Imbeau

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil autorise la Ville de Mont-Saint-Hilaire à verser une aide financière au montant de 250,00 \$ à la Table de concertation en petite enfance de la Vallée des Patriotes, dans le cadre de La Fête de Noël qui se tiendra le 8 décembre 2018.

Que cette dépense soit payable à même le poste budgétaire 02-110-00-975, et qu'il y a des crédits disponibles, tel qu'en fait foi le certificat numéro 2018-17 émis par madame Sylvie Lapalme, directrice du Service des finances et trésorière, en date du 1^{er} novembre 2018.

2018-397

FOURNITURE ET LIVRAISON DE SEL DE DÉGLAÇAGE DES CHAUSSÉES - UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a mandaté, par sa résolution numéro 2018-186 adoptée à la séance du 7 mai 2018, l'Union des municipalités du Québec (UMQ) afin de préparer, sur une base annuelle, au nom de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, un document d'appel d'offres pour adjuger un contrat d'achat regroupé de sel de déglacage des chaussées nécessaire aux activités de la Ville, pour les appels d'offres couvrant les saisons 2018-2019 à 2020-2023 inclusivement;

CONSIDÉRANT QUE l'Union des municipalités du Québec a lancé un processus d'appel d'offres public pour l'achat regroupé de sel de déglacage pour la saison 2018-2019;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de l'Union des municipalités du Québec a procédé, lors de son assemblée du 3 août 2018, à l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la firme Sel Warwick inc.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

APPUYÉ PAR : Madame Christine Imbeau

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve l'achat de sel de déglacage des chaussées pour la saison 2018-2019 au montant de 96,00 \$ par tonne métrique de la firme Sel Warwick inc., incluant la fourniture et la livraison.

Que cette dépense est approuvée en conformité avec la recommandation de monsieur Francis Leblanc, directeur du Service des travaux publics, contenue dans son rapport en date du 19 octobre 2018.

Que pour les mois d'octobre à décembre 2018, l'achat décrit au bon de commande TP 18-68, au montant de 48 565,44 \$, incluant les taxes, soit payable à même le poste budgétaire 02-330-00-626 et que l'achat décrit au bon de commande TP 18-69, au montant de 6 732,94 \$, incluant les taxes, soit payable à même le poste budgétaire 02-325-00-626, et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaire.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer tout acte ou document donnant effet à la présente.

2018-398

PRIX INSPIRATION MMQ EN GESTION DES RISQUES - ACQUISITION D'UN DIABLE MONTE-MARCHE ALIMENTÉ PAR PILE ÉLECTRIQUE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire a soumis sa candidature dans le cadre du concours Inspiration MMQ en gestion des risques pour le déménagement de la caserne à l'écart d'autres installations municipales, ce qui a permis de déconcentrer les valeurs assurables en cas de perte majeure et de mieux protéger la caserne et son contenu de grande valeur par des systèmes d'alarme incendie et de gicleurs dépassant les exigences minimales du Code de construction;

CONSIDÉRANT QUE le 20 septembre 2018, la Ville s'est démarquée à l'occasion de la soirée de remise des prix dudit concours en remportant le deuxième prix, soit une somme de 5 000,00 \$ pour un projet destiné à acquérir de l'équipement ou du matériel reliés à un projet en gestion des risques;

CONSIDÉRANT QUE l'équipe des préposés à l'entretien de la division des bâtiments a proposé l'achat d'un diable monte-marche alimenté par pile électrique d'une capacité de 240 lbs, destiné à transporter du matériel lourd dans les escaliers menant aux différents Services de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE l'achat de cet équipement est évalué à 8 000,00 \$ et qu'il contribuera à assurer de meilleures conditions aux employés en matière de santé et sécurité;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert
APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault
et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve l'achat d'un diable monte-marche alimenté par pile électrique d'une capacité de 240 lbs d'une valeur d'environ 8 000,00 \$ en utilisant le prix de 5 000,00 \$ reçu dans la cadre du concours Inspiration MMQ en gestion des risques destiné à acquérir de l'équipement ou du matériel relié à un projet en gestion des risques.

Que monsieur Pierre Bergeron, directeur du Service des loisirs et de la culture soit et est autorisé à procéder à cet achat.

2018-399

EMBAUCHE AU POSTE DE PRÉPOSÉ AUX PERMIS - SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT - MADAME SARA TOMASSINI

CONSIDÉRANT l'ouverture d'un concours afin de combler le poste de préposé aux permis, à temps complet, au Service de l'aménagement du territoire et de l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection juge que madame Sara Tomassini a les compétences requises pour occuper le poste;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle
APPUYÉ PAR : Madame Christine Imbeau
et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil nomme madame Sara Tomassini au poste régulier de préposé aux permis au Service de l'aménagement du territoire et de l'environnement (classe 10), suivant la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, et ce, à compter du, ou vers le 6 novembre 2018.

Que cette embauche soit faite selon les conditions indiquées au rapport de madame Annie Dionne, directrice des ressources humaines, en date du 29 octobre 2018.

Qu'il y a des crédits disponibles tel qu'en fait foi le certificat de la trésorière en date du 30 octobre 2018.

2018-400

NOMINATION AU POSTE DE PRÉPOSÉ À LA BIBLIOTHÈQUE - SERVICE DU LOISIR ET DE LA CULTURE - DIANE BÉLAIR

CONSIDÉRANT la vacance au poste, régulier à semaine réduite, de préposé à la bibliothèque;

CONSIDÉRANT l'ouverture d'un concours afin de combler ce poste;

CONSIDÉRANT que madame Diane Bélaire a déjà occupé ce poste et qu'elle se qualifie pour cette fonction, en vertu de l'article 7.03 de la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Mont-Saint-Hilaire;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert
APPUYÉ PAR : Madame Christine Imbeau
et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil nomme madame Diane Bélair au poste, régulier à semaine réduite, de préposé à la bibliothèque, au Service du loisir et de la culture, suivant la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Mont-Saint-Hilaire (classe 4), et ce, à compter du 6 novembre 2018.

Que cette nomination soit faite selon les conditions indiquées au rapport de madame Annie Dionne, directrice du Service des ressources humaines, en date du 18 octobre 2018.

Qu'il y a des crédits disponibles, tel qu'en fait foi le certificat de la trésorière adjointe en date du 2 novembre 2018.

2018-401

NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT POUR LE PROCHAIN TERME

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Toner

APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

et adoptée à l'unanimité :

Que madame la conseillère Christine Imbeau soit et est nommée mairesse suppléante pour la période du 20 novembre 2018 au 19 février 2019.

2018-402

NOMINATION DE MEMBRES DU CONSEIL - REPRÉSENTANTS À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE SERVICES ANIMALIERS DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU

CONSIDÉRANT la création de la Régie Intermunicipale de Services Animaliers de la Vallée-du-Richelieu;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire fait partie de ladite Régie;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un représentant et un substitut afin de représenter la Ville de Mont-Saint-Hilaire au sein du conseil d'administration de cette Régie;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Christine Imbeau

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil nomme madame la conseillère Brigitte Minier, représentante, et monsieur le maire Yves Corriveau, substitut, au sein du conseil d'administration de la Régie Intermunicipale de Services Animaliers de la Vallée-du-Richelieu.

2018-403

RENOUVELLEMENT DE MANDATS DE MEMBRES AU SEIN DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

CONSIDÉRANT QUE les mandats de messieurs Jean-Marc Bernard et Denis Pion, à titre de membre citoyen au sein du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, viendront à échéance le 5 décembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE messieurs Bernard et Pion ont signifié leur intérêt à l'effet de poursuivre leur mandat au sein dudit comité;

CONSIDÉRANT les dispositions du Règlement numéro 1194 établissant les règles de régie interne des comités du conseil de la Ville de Mont-Saint-Hilaire et de l'article 14 du Règlement numéro 1231 constituant le comité consultatif d'urbanisme, par lesquelles le conseil municipal a le pouvoir de renouveler le mandat des membres dudit comité;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Louis Toner

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil renouvelle le mandat de messieurs Jean-Marc Bernard et Denis Pion, à titre de membre citoyen au sein du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, et ce, pour la période du 6 décembre 2018 au 5 décembre 2020.

2018-404

RENOUVELLEMENT DE MANDATS DE MEMBRES AU SEIN DU COMITÉ DE LA CIRCULATION ET DE LA SÉCURITÉ DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

CONSIDÉRANT QUE les mandats de messieurs Jean-Yves Héroux et Pierre Lefebvre, à titre de membre citoyen au sein du comité de la circulation et de la sécurité de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, viendront à échéance respectivement les 7 et 13 novembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE messieurs Héroux et Lefebvre ont manifesté leur intérêt à l'effet de poursuivre leur mandat au sein dudit comité;

CONSIDÉRANT les dispositions du Règlement numéro 1194 établissant les règles de régie interne des comités du conseil de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, par lesquelles le conseil municipal a le pouvoir de procéder à la nomination d'un membre, décider du renouvellement de mandat ou de remplacer un membre faisant partie d'un des comités de la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

APPUYÉ PAR : Monsieur Louis Toner

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil renouvelle le mandat de monsieur Jean-Yves Héroux, à titre de membre citoyen au sein du comité de la circulation et de la sécurité de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, pour un mandat de deux (2) ans, soit du 8 novembre 2018 au 7 novembre 2020.

Que ce conseil renouvelle le mandat de monsieur Pierre Lefebvre, à titre de membre citoyen au sein dudit comité, pour un mandat d'un (1) an, soit du 14 novembre 2018 au 13 novembre 2019.

2018-405

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL - ANNÉE 2019

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 319 de la *loi sur les cités et villes*, le conseil municipal doit, avant le début de chaque année civile, établir le calendrier de ses séances ordinaires en fixant le jour et l'heure où seront tenues ces séances;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Christine Imbeau

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve le calendrier des séances du conseil municipal pour l'année 2019, qui se tiendront à 19 h 30, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville, situé au 100, rue du Centre-Civique, aux dates suivantes:

Lundi	14 janvier	Lundi	6 mai	Mardi	3 septembre
Lundi	4 février	Lundi	3 juin	Lundi	7 octobre
Lundi	4 mars	Mardi	2 juillet	Lundi	4 novembre
Lundi	1 ^{er} avril	Lundi	5 août	Lundi	2 décembre

2018-406

APPUI À LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS CONCERNANT LE PLASTIQUE

CONSIDÉRANT la Charte sur les plastiques dans les océans, signée lors du Sommet du G7 de Charlevoix, par le Canada, la France, l'Allemagne, l'Italie, le Royaume-Uni et l'Union européenne (le Japon et les États-Unis s'étant abstenus), par laquelle les pays signataires s'engageaient à recycler, à réutiliser au moins 55 % des emballages de plastique d'ici 2030 et à récupérer tous les types de plastiques d'ici 2040;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération canadienne des municipalités presse le gouvernement du Canada d'élaborer une stratégie nationale de réduction et de gestion des déchets marins qui porte, entre autres sujets, sur les déchets de plastique;

CONSIDÉRANT QUE la ministre de l'Environnement et du Changement climatique a réitéré, lors de la réunion à Halifax des ministres de l'Environnement du G7, l'engagement du gouvernement du Canada de récupérer, réutiliser ou recycler au moins 75 % de ses déchets de plastique d'ici 2030;

CONSIDÉRANT la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et son plan d'action, lesquels visent à réduire les quantités de résidus à éliminer à 700 kilogrammes par habitant par année;

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur, le 28 janvier 2017, du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles, lequel propose 28 mesures qui alignent les actions des municipalités dans le but d'atteindre les cibles de réduction, de réutilisation, de recyclage et de valorisation afin de réduire les quantités à éliminer;

CONSIDÉRANT QUE le Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles contient, entre autres mesures de réduction à la source, l'adoption et la mise en oeuvre du Plan d'action métropolitain sur les sacs de plastique;

CONSIDÉRANT QUE ce plan adopté en avril 2016 a permis d'interdire la distribution de sacs de plastique à usage unique sur la majeure partie du territoire métropolitain tout en sensibilisant l'ensemble des citoyens et des commerçants du Grand Montréal sur la problématique que cause l'utilisation de tels sacs;

CONSIDÉRANT la lettre de M. Marc Demers, maire de la Ville de Laval, transmise au Premier ministre et à la ministre de l'Environnement et du Changement climatique du Canada, transmise le 5 juin dernier, soulignant le rôle que pourrait jouer le gouvernement du Canada dans la mise en place de politiques publiques efficaces et équitables pour protéger l'environnement et la santé des canadiens et demandant le développement d'une stratégie nationale de zéro déchet plastique ainsi que le développement d'un nouveau traité international de lutte contre la pollution plastique;

CONSIDÉRANT QUE de telles initiatives contribueraient positivement à l'atteinte de l'objectif de réduction des quantités de matières résiduelles à éliminer;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

D'appuyer la Fédération canadienne des municipalités, dans sa demande auprès du gouvernement du Canada, afin de développer et déployer, en collaboration avec les instances provinciales, métropolitaines, municipales et l'industrie, une stratégie canadienne afin de mettre en oeuvre son engagement à recycler, à réutiliser au moins 55 % des emballages de plastique d'ici 2030 et à récupérer tous les types de plastiques d'ici 2040, tel que convenu dans la Charte sur les plastiques dans les océans.

De demander au gouvernement du Canada de développer et proposer aux instances internationales, un projet de traité visant à établir des normes internationales d'écoconception, de recyclabilité, de recyclage et de gestion écologiques des résidus de plastiques.

De transmettre copie de cette résolution au premier ministre et à la ministre de l'Environnement et du Changement climatique du Canada, au premier ministre et à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec, à la Fédération canadienne des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec, à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Association canadienne de l'industrie des plastiques ainsi qu'aux municipalités et MRC du territoire assujettis au Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles.

2018-407

COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE DU 18 MAI 2017 DU COMITÉ CONSULTATIF RELATIF À L'ÉVALUATION DES ORIENTATIONS DE DÉVELOPPEMENT ET À L'INTÉGRATION DU PMAD À MONT-SAINT-HILAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil accuse réception du compte rendu de la rencontre du 18 mai 2017 du comité consultatif relatif à l'évaluation des orientations de développement et à l'intégration du PMAD à Mont-Saint-Hilaire.

2018-408

COMPTES RENDUS DES RENCONTRES NO 27 DU 13 SEPTEMBRE 2018 ET NO 28 DU 27 SEPTEMBRE 2018 DU COMITÉ DE SUIVI SUR L'AVENIR DE LA ZONE A-16 DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

APPUYÉ PAR : Madame Christine Imbeau

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil accuse réception des comptes rendus des rencontres no 27 et no 28 tenues respectivement les 13 septembre 2018 et 27 septembre 2018 du comité de suivi sur l'avenir de la zone A-16 de la Ville de Mont-Saint-Hilaire et approuve la recommandation suivante:

- 2018-04-R : Demande d'avis juridique afin d'évaluer la possibilité d'augmenter la largeur des bandes riveraines

2018-409

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 26 SEPTEMBRE 2018 DU COMITÉ DE LA CIRCULATION ET DE LA SÉCURITÉ DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil accuse réception du compte rendu de la réunion ordinaire du 26 septembre 2018 du comité de la circulation et de la sécurité de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, prend acte de la recommandation 2081-046-R (stationnement de nuit en période hivernale) et approuve les recommandations suivantes:

- 2018-045-R : Rue Chapleau - Dos d'âne
- 2018-047-R : Rue Magloire-Laflamme - Interdiction de stationnement
- 2018-048-R : Rues perpendiculaires au chemin des Patriotes Nord - Arrêts interdits
- 2018-049-R : Boulevard De Montenach et rue Hébert - Arrêt obligatoire
- 2018-050-R : Chemin des Patriotes - Marquage de rue pour dépassement
- 2018-051-R : Boulevard Honorius-Charbonneau - Signalisation pour les cyclistes
- 2018-052-R : Chemin des Patriotes Sud et montée des Trente - Construction d'un trottoir
- 2018-053-R : Chemins de la Montagne et Ozias-Leduc - Dos d'âne
- 2018-054-R : Boulevard Sir-Wilfrid-Laurier - Mobilier urbain
- 2018-055-R : Rue Provencher - Signalisation (vélo)
- 2018-056-R : Chemin de la Station - Signalisation
- 2018-057-R : Rue des Français - Stationnement
- 2018-058-R : Cours de la Raffinerie - Stationnement pour personnes handicapées
- 2018-059-R : Rue Brodeur - Stationnement
- 2018-060-R : Rue Provencher - Mesures de sécurité
- 2018-061-R : Rue des Falaises - Stationnement
- 2018-062-R : Chemin Ozias-Leduc et rue Félix-Leclerc - Arrêt obligatoire
- 2018-063-R : Rue Champlain - Traverses piétonnières - Vitesse
- 2018-064-R : Rue Provencher - Signalisation
- 2018-065-R : Boulevard Sir-Wilfrid-Laurier - Piste cyclable
- 2018-066-R : Chemin des Patriotes Nord et place du Manoir - Traverse piétonnière
- 2018-067-R : Rue Damien-Benoît - Stationnement
- 2018-068-R : Rue des Voyageurs - Stationnement

2018-410

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 3 OCTOBRE 2018 DU COMITÉ CONSULTATIF DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

APPUYÉ PAR : Madame Christine Imbeau

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil accuse réception du procès-verbal de la réunion ordinaire du 3 octobre 2018 du comité consultatif de l'environnement et du développement durable de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, prend acte de la recommandation 2018-09-R (projet de PPU centre-ville) et approuve la recommandation suivante:

- 2018-10-R : Mandat - Projet d'élaboration d'une politique d'agriculture urbaine

2018-411

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 30 OCTOBRE 2018 DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle
APPUYÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert
et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil accuse réception du procès-verbal de la réunion ordinaire du 30 octobre 2018 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

2018-412

PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉROS 2018-102, 2018-104, 2018-105, 2018-106, 2018-107, 2018-108, 2018-109 ET 2018-84

CONSIDÉRANT les recommandations du procès-verbal du 30 octobre 2018 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire touchant les projets suivants:

- PIIA 2018-102 : 40-50, rue Brunet
Plans et recommandation 2018-145-R (annexe A)
- PIIA 2018-104 : 300-328, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier
Plans et recommandation 2018-147-R (annexe B)
- PIIA 2018-105 : 776, chemin Authier
Plans et recommandation 2018-148-R (annexe C)
- PIIA 2018-106 : 660, rue Chapleau
Plans et recommandation 2018-149-R (annexe D)
- PIIA 2018-107 : 990, chemin des Patriotes Nord
Plans et recommandation 2018-150-R (annexe E)
- PIIA 2018-108 : 785, rue des Huards
Plans et recommandation 2018-151-R (annexe F)
- PIIA 2018-109 : 290, rue Maureen
Plans et recommandation 2018-152-R (annexe G)

- Révision PIIA 2018-84 : 158, rue De Salaberry
Plans et recommandation 2018-153-R (annexe H)

CONSIDÉRANT QUE ces projets sont conformes aux objectifs et critères établis au Règlement numéro 1239 concernant les P.I.I.A.;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle
APPUYÉ PAR : Madame Christine Imbeau
et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve les plans d'implantation et d'intégration architecturale et les recommandations énumérés ci-dessus, et ce, conditionnellement aux modifications requises ou aux compléments d'information exigés auxdites recommandations.

Lesdits plans et recommandations sont joints à la présente résolution comme annexes " A " à " H " pour en faire partie intégrante.

2018-413

**PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉROS
2018-103 ET 2018-65 - REFUS**

CONSIDÉRANT les recommandations du procès-verbal du 30 octobre 2018 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire touchant les projets suivants:

- PIIA 2018-103 : 40-50, rue Brunet
Plans et recommandation 2018-146-R (annexe A)
- Révision PIIA 2018-65 : 537, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier
Plans et recommandation 2018-154-R (annexe B)

CONSIDÉRANT QUE ces projets ne sont pas conformes aux objectifs et critères établis au Règlement numéro 1239 concernant les P.I.I.A.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Madame Christine Imbeau

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil refuse les plans d'implantation et d'intégration architecturale et les recommandations énumérés ci-dessus, lesquels plans étant sujets aux conditions formulées auxdites recommandations, sont joints à la présente résolution comme annexes " A " et " B " pour en faire partie intégrante.

2018-414

**MODULATION AU SCHEMA D'AMÉNAGEMENT DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE
COMTÉ DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU**

CONSIDÉRANT le seuil minimum de densité brute applicable à la fonction résidentielle dans les secteurs vacants et à redévelopper tel qu'identifié à la section 1.8 du document complémentaire du schéma d'aménagement de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu;

CONSIDÉRANT le tableau 11.4 dudit document complémentaire qui détermine des seuils de densité devant être atteints par chacune des municipalités faisant partie de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire juge opportun de gérer les seuils de densité applicables à chaque secteur vacant visé dans une perspective globale de l'ensemble des villes faisant partie de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil demande à la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu d'approuver et de mettre en place des normes de modulation pouvant être appliquées entre toutes les villes faisant partie de ladite MRC concernant les seuils de densité applicables à la fonction résidentielle des secteurs vacants et à redévelopper présents sur leur territoire.

2018-415

DEMANDE D'AUTORISATION À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC - 835, CHEMIN ROUILLARD

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) du demandeur, propriétaire du lot 6 277 551 au cadastre du Québec, situé au 835, chemin Rouillard, concernant l'aménagement d'un atelier agricole de production artisanale d'une superficie de 130 mètres carrés à l'intérieur du bâtiment existant de la boutique des produits agricoles du verger;

CONSIDÉRANT QUE ce projet consiste en l'utilisation, en dehors de la période de grand achalandage de septembre, de l'aire de la boutique de vente adjacente à l'atelier de transformation artisanale pour offrir, en plus des produits en étalage, des bouchées et des repas confectionnés principalement à partir des produits du verger;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est permis par le Règlement de zonage numéro 1235 de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, approuvé par la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu, et conforme au schéma d'aménagement en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est conforme aux critères de l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire agricole du Québec*;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil appuie la demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) du demandeur concernant l'aménagement d'un atelier agricole de production artisanale d'une superficie de 130 mètres carrés à l'intérieur du bâtiment existant de la boutique des produits agricoles du verger sur le lot 6 277 551 au cadastre du Québec, situé au 835, chemin Rouillard, laquelle est conforme au Règlement de zonage numéro 1235 de la Ville de Mont-Saint-Hilaire et aux critères de l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire agricole du Québec*.

Que considérant la situation de la parcelle visée par la demande, il n'y a pas d'autres espaces appropriés disponibles ailleurs dans la municipalité et en dehors de la zone agricole.

2018-416

RÈGLEMENT NUMÉRO 881-12 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 881 POURVOYANT AU BON ORDRE ET À LA PAIX DANS LES PARCS ET ENDROITS PUBLICS DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE AFIN D'AJOUTER DES DISPOSITIONS RELATIVES AU CANNABIS - ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a été précédé d'un avis de présentation et de la présentation d'un projet de règlement lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 22 octobre 2018;

CONSIDÉRANT QUE copie du projet de règlement a été remise à chacun des membres du conseil à l'intérieur du délai prévu à la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Christine Imbeau

APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

et adoptée à l'unanimité :

Que le Règlement numéro 881-12, intitulé: " Règlement modifiant le Règlement numéro 881 pourvoyant au bon ordre et à la paix dans les parcs et endroits publics de la ville de Mont-Saint-Hilaire afin d'ajouter des dispositions relatives au cannabis ", soit et est adopté par ce conseil.

2018-417

RÈGLEMENT NUMÉRO 919-19 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 919 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LA SÉCURITÉ PUBLIQUE DANS LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE AFIN DE RÉGLEMENTER NOTAMMENT LE STATIONNEMENT DE NUIT EN PÉRIODE HIVERNALE - ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a été précédé d'un avis de présentation et de la présentation d'un projet de règlement lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 22 octobre 2018;

CONSIDÉRANT QUE copie du projet de règlement a été remise à chacun des membres du conseil à l'intérieur du délai prévu à la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que le Règlement numéro 919-19, intitulé: " Règlement modifiant le Règlement numéro 919 concernant la circulation et la sécurité publique dans la ville de Mont-Saint-Hilaire afin de réglementer notamment le stationnement de nuit en période hivernale ", soit et est adopté par ce conseil.

2018-418

RÈGLEMENT NUMÉRO 1168-2 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1168 INTITULÉ " CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE " AFIN D'Y INCLURE DES RÈGLES D'APRÈS-MANDAT POUR CERTAINS EMPLOYÉS - ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a été précédé d'un avis de présentation et de la présentation d'un projet de règlement lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 2 octobre 2018;

CONSIDÉRANT QUE copie du projet de règlement a été remise à chacun des membres du conseil à l'intérieur du délai prévu à la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Toner

APPUYÉ PAR : Madame Christine Imbeau

et adoptée à l'unanimité :

Que le Règlement numéro 1168-2, intitulé: " Règlement modifiant le Règlement numéro 1168 intitulé *Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Ville de Mont-Saint-Hilaire* afin d'y inclure des règles d'après-mandat pour certains employés ", soit et est adopté par ce conseil.

2018-419

RÈGLEMENT NUMÉRO 1265 - RÈGLEMENT AUTORISANT LE PAIEMENT DE DIVERS HONORAIRES PROFESSIONNELS REQUIS DANS LE CADRE DU PROJET DE DÉVELOPPEMENT DE L'AIRE TOD 2 DU SECTEUR DE LA GARE ET AUTORISANT UN EMPRUNT DE SEPT CENT QUATRE-VINGT MILLE DOLLARS (780 000,00 \$) NÉCESSAIRE À CETTE FIN - ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a été précédé d'un avis de présentation et de la présentation d'un projet de règlement lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 22 octobre 2018;

CONSIDÉRANT QUE copie du projet de règlement a été remise à chacun des membres du conseil à l'intérieur du délai prévu à la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

Que le Règlement numéro 1265, intitulé: " Règlement autorisant le paiement de divers honoraires professionnels requis dans le cadre du projet de développement de l'aire TOD 2 du secteur de la Gare et autorisant un emprunt de sept cent quatre-vingt mille dollars (780 000,00 \$) nécessaire à cette fin ", soit et est adopté par ce conseil.

Cette proposition est mise au vote.

Ont voté pour la présente proposition: madame la conseillère Christine Imbeau et messieurs les conseillers Jean-Pierre Brault, Emile Grenon Gilbert et Sylvain Houle.

A voté contre la présente proposition: monsieur le conseiller Louis Toner.

La présente résolution est adoptée à la majorité.

2018-420

OCTROI DE CONTRAT POUR L'ENNEIGEMENT DE LA PENTE À GLISSER AU PARC DE LA GARE - SNÖ INNOVATION INC.

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Christine Imbeau

APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve, conditionnellement aux approbations requises par la loi, la soumission de Snö Innovation inc., au montant de 26 628,78 \$, taxes et carburant inclus, dans le cadre du contrat pour l'enneigement de la pente à glisser au parc de la Gare, pour les saisons 2018-2019 et 2019-2020, étant la seule soumission reçue relativement audit contrat.

Que la présente soumission est approuvée en conformité avec la recommandation de monsieur Pierre Bergeron, directeur du Service du loisir et de la culture, contenue dans son rapport en date du 24 octobre 2018.

Que la dépense, décrite au bon de commande LO 18-22, au montant de 14 141,93 \$, taxes et carburant inclus, soit payable à même le poste budgétaire 02-755-20-419, et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et son autorisés à signer tout acte ou document donnant effet à la présente.

2018-421

OCTROI DE CONTRAT ING18-P10-AO1 - SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA CONSOLIDATION DES ÉTUDES TECHNIQUES ET SCÉNARIOS - HÔTEL DE VILLE ET CENTRE AQUATIQUE - MONT-SAINT-HILAIRE - GROUPE LECLERC ARCHITECTURE + DESIGN

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Toner

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve, conditionnellement aux approbations requises par la loi, la soumission de Groupe Leclerc Architecture + Design, au montant de 45 731,31 \$, taxes incluses, pour des services professionnels pour la consolidation des études techniques et scénarios concernant l'hôtel de ville et le centre aquatique, dans le cadre du contrat ING18-P10-AO1, laquelle a obtenu le meilleur pointage relativement audit contrat.

Que la présente soumission est approuvée en conformité avec la recommandation de monsieur Jean Lanciault, directeur du Service de l'ingénierie, contenue dans son rapport en date du 25 octobre 2018.

Que la dépense décrite au bon de commande SI 18-60, au montant de 45 731,31 \$, taxes incluses, soit payable à même le poste budgétaire 02-811-00-538, et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer tout acte ou document donnant effet à la présente.

2018-422

OCTROI DU CONTRAT TP 18-12 - BROYAGE DE BOIS D'ARBRE À L'ÉCOCENTRE - 9322-0895 QUÉBEC INC.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

APPUYÉ PAR : Madame Christine Imbeau

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve, conditionnellement aux approbations requises par la loi, la soumission de 9322-0895 Québec inc., au montant de 19 143,34 \$ par année, incluant les taxes, sur la base des taux unitaires soumis pour le broyage de bois d'arbre à l'écocentre pour les années 2018 et 2019, dans le cadre du contrat TP 18-12, étant la plus basse soumission conforme reçue et retenue par tirage au sort relativement audit contrat.

Que ledit contrat est d'une durée de deux (2) ans, avec possibilité de reconduction automatique de un (1) an, soit jusqu'au 31 décembre 2020.

Que la présente soumission est approuvée en conformité avec la recommandation de monsieur Francis Leblanc, directeur du Service des travaux publics, contenue dans son rapport en date du 25 octobre 2018.

Que la dépense décrite au bon de commande TP 18-71, au montant de 19 143,34 \$ taxes incluses pour l'année 2018, soit payable à même le poste budgétaire 02-470-10-530, et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer tout document donnant effet à la présente.

QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

M. Ferdinand Berner	Pourcentage de remboursement de la TPS et TVQ
M. Marc Boucher	Historique des consultations publiques à la Ville - modes de consultation à privilégier PPU centre-ville - consultations publiques effectuées Règlement d'emprunt - services professionnels aire TOD 2 Contrat ING18-P10-AO1 - hôtel de ville à échelle humaine
M. Jean-Yves Héroux	Renouvellement mandat CCS - remerciement Stationnement de nuit en période hivernale Décorations d'halloween de la Ville Lots 3 956 743 et 3 946 744 (rue Saint-Georges) - vente ou échange par la Ville Projet de développement rue Saint-Georges - contribution pour fins de parc - mesures d'atténuation pour construction près de la voie ferrée Règlement d'emprunt - services professionnels aire TOD 2
M. Jacques Charbonneau	Stationnement face au Strøm Spa Agrandissement de la carrière - demande au conseil d'effectuer des vérifications
M. Jean-Yves Héroux	PPU centre-ville - groupes de discussion
M. Louis-Georges Cournoyer	Historique projet Odacité - consultation des citoyens en amont des projets Demande à la MRCVR - modulation des seuils de densité Démarche auprès du gouvernement provincial - protection de la montagne

2018-423

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Toner

APPUYÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

et adoptée à l'unanimité :

Que la présente séance soit et est levée à 21 h 20.

Yves Corriveau, maire

Anne-Marie Piérard, avocate
Greffière